

Édifice municipal 3851, rue Principale Baker-Brook, N.-B. E7A 2A1 Tél.: 506-258-3030 Fax: 506-258-3017 info@haut-madawaska.com

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE 13 SEPTEMBRE 2022, 19 H ÉDIFICE MUNICIPAL – QUARTIER BAKER-BROOK

Présents : Jean-Pierre Ouellet | *Maire*

Pierre Milliard | Directeur général | Jessica Raymond | Greffière adjointe

CONSEILLERS PRÉSENTS:

Quartier Saint-François :Rino LevasseurRobert BonenfantQuartier Clair :Carl SawyerRichard MichaudQuartier Baker-Brook :Francine CaronGeorges MichaudQuartier Saint-Hilaire :Michel J. MorinRéginald Nadeau

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h. Monsieur le maire souhaite la bienvenue.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Le maire demande les présences. Tous les membres du Conseil sont présents.

3. DÉCLARATION DIVULGUANT UN CONFLIT D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucune déclaration divulguant un conflit d'intérêts.



Suivez - Follow La route bleue

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MODIFICATION À L'ORDRE DU JOUR

Retirer le point suivant à l'Ordre du Jour : 6. a) Présentation par Mme Denise Pelletier pour le Centre de santé communautaire de Haut-Madawaska.

Résolution n° 2022-09-13 (1)

Proposé par le conseiller Michel J. Morin Appuyé par le conseiller Rino Levasseur

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska adopte l'Ordre du Jour tel qu'il a été modifié.

Motion adoptée.

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

a) Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 14 juin 2022

Résolution n° 2022-09-13 (2)

Proposé par le conseiller Georges Michaud Appuyé par le conseiller Réginald Nadeau

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 14 juin 2022, tel qu'il a été envoyé par courriel au Conseil et révisé au besoin.

Motion adoptée.

b) Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire publique virtuelle du 28 juin 2022

Résolution n° 2022-09-13 (3)

Proposé par le conseiller Richard Michaud Appuyé par le conseiller Michel J. Morin

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion extraordinaire publique virtuelle du 28 juin 2022, tel qu'il a été envoyé par courriel au Conseil et révisé au besoin.

c) Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire publique virtuelle du 26 juillet 2022

Résolution n° 2022-09-13 (4)

Proposé par le conseiller Réginald Nadeau Appuyé par le conseiller Robert Bonenfant

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion extraordinaire publique virtuelle du 26 juillet 2022, tel qu'il a été envoyé par courriel au Conseil et révisé au besoin.

Motion adoptée.

d) Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire publique virtuelle du 4 août 2022

Résolution n° 2022-09-13 (5)

Proposé par le conseiller Rino Levasseur Appuyé par le conseiller Georges Michaud

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion extraordinaire publique virtuelle du 4 août 2022, tel qu'il a été envoyé par courriel au Conseil et révisé au besoin.

Motion adoptée.

e) Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire publique virtuelle du 16 août 2022

Résolution n° 2022-09-13 (6)

Proposé par le conseiller Michel J. Morin Appuyé par le conseiller Richard Michaud

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion extraordinaire publique virtuelle du 16 août 2022, tel qu'il a été envoyé par courriel au Conseil et révisé au besoin.

Motion adoptée.

6. PRÉSENTATION, DÉLÉGATION OFFICIELLE, PÉTITION ET DEMANDE D'INFORMATION

Le point a été retiré et remis à une date ultérieure.

7. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DU MAIRE, CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS

a) Maire Jean-Pierre Ouellet - Compte rendu sur l'Assemblée générale spéciale de l'AFMNB qui avait lieu les 18 et 19 août 2022 concernant la subvention de péréquation qu'offre le gouvernement provincial aux municipalités.

8. ARRÊTÉ, RÉSOLUTION, PROCÉDURE, DIRECTIVE ET OUTIL ADMINISTRATIF

a) Résolution d'appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire Résolution n° 2022-09-13 (7)

Proposé par le conseiller Richard Michaud Appuyé par la conseillère Francine Caron

ATTENDU QUE LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE aura lieu au Canada du 19 au 25 septembre 2022;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire:

ATTENDU QU'Opération Gareautrain demande au Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre Communauté;

Il est par conséquent **RÉSOLU** d'appuyer la **Semaine nationale de la sécurité ferroviaire** qui se déroulera du 19 au 25 septembre 2022.

Motion adoptée.

b) Déclaration de la Semaine de la municipalité

Résolution n° 2022-09-13 (8)

Proposé par le conseiller Réginald Nadeau Appuyé par le conseiller Carl Sawyer

CONSIDÉRANT QUE la participation communautaire aux élections locales et le taux de participation des électeurs sont importants et

CONSIDÉRANT QUE l'engagement communautaire dans le processus décisionnel de la municipalité est essentiel à un système démocratique sain et

CONSIDÉRANT QUE la compréhension des opérations et des services offerts par l'administration locale est d'une importance primordiale pour une participation significative au niveau local,

MAINTENANT PAR CONSÉQUANT, il est RÉSOLU que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska déclare par la présente, la semaine du 19 au 25 septembre 2022 la Semaine de la municipalité.

Motion adoptée.

c) Semaine nationale de l'allaitement 2022

Résolution n° 2022-09-13 (9)

Proposé par le conseiller Michel J. Morin Appuyé par le conseiller Robert Bonenfant

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la COVID-19 a considérablement affecté la santé, la nutrition, l'approvisionnement et la situation des parents en lien avec les décisions sur l'alimentation de leur nouveau-né.

CONSIDÉRANT QUE l'allaitement joue un rôle important dans la nutrition des enfants et veille à la sécurité alimentaire.

CONSIDÉRANT QUE le thème de la Semaine mondiale de l'allaitement 2022 est « S'engager pour l'allaitement; éduquer et soutenir ». Il se concentre à renforcer les capacités des gens qui ont le rôle de protéger, promouvoir et soutenir l'allaitement maternel à différents niveaux dans la société.

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements, les services de santé, les lieux de travail et les communautés doivent être informés, éduqués et habilités à renforcer leurs capacités à offrir des environnements favorables à l'allaitement maternel pour les familles dans le milieu post-pandémique.

MAINTENANT PAR CONSÉQUANT, il est **RÉSOLU** que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska proclame la semaine du 2 au 8 octobre 2022, comme étant la **Semaine nationale de l'allaitement**.

d) Démolition de la maison et/ou des bâtiments sur la propriété située au 10, rue des Ormes, Baker-Brook N.-B., NIP : 35151927

Résolution n° 2022-09-13 (10)

Proposé par le conseiller Georges Michaud Appuyé par la conseillère Francine Caron

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska accepte que la maison et/ou les bâtiments sur la propriété située au 10, rue des Ormes, Baker-Brook, N.-B., NIP: 35151927, soient démolis le jeudi 6 octobre 2022 entre 8 h et 16 h par le contracteur Entreprises J & M Boutot Inc. au montant de 6 250 \$, plus taxe applicable.

Il est également résolu que le contracteur s'engage à nettoyer les dégâts encourus lors de la démolition, ainsi qu'à remplir et à niveler le terrain une fois la démolition terminée.

Motion adoptée.

e) Demande de financement à long terme auprès de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, Ordre ministériel n° 21-0045 (2 souffleuses et 2 camions)

Résolution n° 2022-09-13 (11)

Proposé par la conseillère Francine Caron Appuyé par le conseiller Rino Levasseur

Il est résolu que le greffier municipal, le trésorier ou le maire soient autorisés à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture du gouvernement local de <u>Haut-Madawaska</u> d'un montant de 126 000 \$ servant aux services relatifs aux transports (2 souffleuses, 2 camions) pour une période maximale de cinq ans selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et

Il est résolu que le gouvernement local de <u>Haut-Madawaska</u> convient d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

f) Demande de financement à long terme auprès de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, Ordre ministériel n° 22-0051 (« loader »)

Résolution n° 2022-09-13 (12)

Proposé par le conseiller Rino Levasseur Appuyé par le conseiller Carl Sawyer

Il est résolu que le greffier municipal, le trésorier ou le maire soient autorisés à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture du gouvernement local de <u>Haut-Madawaska</u> d'un montant de **247 000** \$ devant servir aux services relatifs aux transports (« loader ») pour une période maximale de dix ans selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et

Il est résolu que le gouvernement local de <u>Haut-Madawaska</u> convient d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

Motion adoptée.

g) Demande de financement à long terme auprès de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, Ordre ministériel n° 22-0051 (équipement pour camion F-550)

Résolution n° 2022-09-13 (13)

Proposé par le conseiller Réginald Nadeau Appuyé par le conseiller Carl Sawyer

Il est résolu que le greffier municipal, le trésorier ou le maire soient autorisés à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture du gouvernement local de <u>Haut-Madawaska</u> d'un montant de **58 000** \$ servant aux services relatifs aux transports (équipement pour camion F-550) pour une période maximale de cinq ans selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et

Il est résolu que le gouvernement local de <u>Haut-Madawaska</u> convient d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

h) Ajout de Mme Jessica Raymond comme « administrateur principal » sur Accès D Affaires

Résolution n° 2022-09-13 (14)

Proposé par la conseillère Francine Caron Appuyé par le conseiller Georges Michaud

Il est résolu que Mme Jessica Raymond soit désignée « administrateur principal » aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Motion adoptée.

i) Ajout de Mme Jessica Raymond, Greffière adjointe, à titre de signataire pour tous les comptes bancaires et tous les documents qui sont reliés au gouvernement local de Haut-Madawaska

Résolution n° 2022-09-13 (15)

Proposé par le conseiller Carl Sawyer Appuyé par le conseiller Richard Michaud

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska ajoute Mme Jessica Raymond, Greffière adjointe, à titre de signataire pour tous les comptes bancaires et tous les documents qui sont reliés au gouvernement local de Haut-Madawaska.

Motion adoptée.

j) Transfert de dossiers (NIP: 35012855 et 35012897) à Maritime Enforcement

Résolution n° 2022-09-13 (16)

Proposé par le conseiller Robert Bonenfant Appuyé par le conseiller Michel J. Morin

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska accepte que les dossiers concernant les propriétés correspondant aux numéros d'identification de parcelle suivants : 35012855 et 35012897, soient remis à Maritime Enforcement.

9. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT

Aucune.

10. AFFAIRES NOUVELLES

- 1. **Correspondances**: Aucune.
- 2. **Invitations**: Aucune.
- 3. Autres:

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par le conseiller Réginald Nadeau à 19 h 21.

Jean-Pierre Ouellet

Maire

MINING BRUNNING